

## COMMUNIQUÉ

### DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### Programmation des réformes fiscales 2021-2023

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui fixe la programmation des réformes fiscales à engager au cours des années 2021 à 2023. Cette planification a pour objectif de donner de la visibilité aux partenaires économiques et sociaux.**

#### Contexte

---

Devant la situation très difficile des finances publiques, une révision générale du système fiscal est indispensable pour le rétablissement des équilibres financiers, économiques et sociaux de la Nouvelle-Calédonie.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par les précédents gouvernements :

- la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2011 relative à la réforme globale de la fiscalité ;
- la signature des accords économiques et sociaux en juin 2012 et l'agenda économique, social et fiscal partagé en août 2014 ;
- l'adoption de la loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne le 30 décembre 2019 à l'issue du Grand débat entreprises.

En outre, après le prêt exceptionnel de 28,6 milliards de francs consécutif aux dépenses exceptionnelles liées à la crise du Covid-19, consenti en 2020 par l'Agence française de développement (AFD), la Nouvelle-Calédonie s'est engagée à :

- rationaliser les dépenses fiscales ;
- améliorer le rendement de certaines taxes existantes ;
- créer de nouvelles recettes.

#### Le plan d'actions 2021-2023

---

Plusieurs actions sont programmées sur les années 2021, 2022 et 2023 qui s'articulent autour de cinq axes.

1. Stimuler le développement économique et social : en relançant certains secteurs comme le BTP et le tourisme, durablement touché par la crise sanitaire ; en soutenant le secteur de la culture et du sport et en redistribuant du pouvoir d'achat aux ménages qui en ont le plus besoin.
2. Lutter contre les inégalités : afin d'assurer une meilleure équité du système de prélèvements obligatoires entre les contribuables et un juste équilibre entre la fiscalité des revenus issus du travail et celle assise sur le patrimoine.
3. Pérenniser la ressource fiscale : afin d'offrir des ressources plus stables et plus pérennes pour financer durablement les besoins publics.

4. Financer les risques et prévoir l'avenir : pour financer la prévention et la lutte contre les risques sociétaux (tabagisme, obésité, diabète, etc.) et environnementaux (phénomènes climatiques).
5. Améliorer le service rendu au contribuable : afin d'apporter plus de clarté et de simplification et dans un souci d'amélioration du service public rendu aux usagers.

Le plan triennal des réformes fiscales a été présenté aux acteurs du monde économique et social le 20 décembre 2021 ce qui a permis de déboucher sur une méthode de concertation entre les partenaires et le gouvernement pour les projets de réforme les plus importants.

Les actions à mener ainsi que le calendrier dans lequel elles s'inscrivent et le rendement prévu seront présentés chaque année devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*